

 <p><b>DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES</b></p>	<p><b>DELIBERATION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE</b></p>	<p><b>N° : 01/2025 Séance du : 18/04/2025</b></p>
---	--	---

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit avril à neuf heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du trois avril deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la Mairie de CLAYEURES, sous la vice-présidence de Monsieur Gilles GERARDIN.

**OBJET :** 1 – Installation du nouveau Bureau par le Vice-Président.  
2 – Election du Président.  
3 – Désignation des membres de la Commission d'attribution des marchés.  
4 – Validation du procès-verbal de la réunion du 13/12/2024.

### **1 – Installation du nouveau Bureau par le Vice-Président**

Conformément à l'article 10-4 des statuts de l'Association Foncière de CLAYEURES, adoptés par l'Assemblée Générale des Propriétaires le 16/06/2021, Monsieur Gilles GERARDIN informe les membres du Bureau qu'il assure l'intérim de Monsieur Vincent COLLARD, Président, qui a présenté un courrier de démission de la totalité de ses fonctions en date du 25/02/2025.

En tant que Vice-Président, Monsieur GERARDIN rappelle qu'il a saisi la Chambre d'Agriculture en date du 07/03/2025 afin que celle-ci pourvoit au remplacement du membre défaillant par désignation d'un nouveau propriétaire foncier.

Par réponse du 13/03/2025, la Chambre d'Agriculture a désigné Monsieur Alexandre JUSNEL - GAEC des VAYATES - 34 Grande Rue - 54290 CLAYEURES pour siéger en tant que membre titulaire du Bureau de l'Association Foncière.

Le Vice-Président demande aux membres du Bureau de valider la nouvelle composition du Bureau.

Le Bureau :

- Prend acte de la désignation, par la Chambre d'Agriculture, de Monsieur Alexandre JUSNEL, propriétaire foncier, pour siéger en tant que membre titulaire au sein du Bureau. La durée de son mandat court jusqu'au 12/12/2029, date de renouvellement intégral du Bureau.
- Valide la nouvelle composition du Bureau.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

### **2 – Election du Président**

Le Bureau ainsi constitué peut procéder à l'élection de son nouveau Président. Monsieur GERARDIN demande aux membres du Bureau si certains se portent candidats à ce poste :

- Monsieur BROCHERAY Vincent propose sa candidature.

#### **◆ Statuant sur l'élection du Président :**

Monsieur GERARDIN fait procéder au vote (Monsieur BROCHERAY ne participe pas à celui-ci) :

Résultats : Après VOTE, Monsieur BROCHERAY Vincent, est élu à la majorité absolue (7 voix).

**Monsieur BROCHERAY Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président.**

### 3 – Composition de la Commission d'attribution des marchés.

Suite à cette élection, il convient de constituer la commission d'attribution des marchés passés par l'Association Foncière.

Pour l'Association Foncière de CLAYEURES, la Commission d' Appel d'Offres est constituée de :

- Monsieur Vincent BROCHERAY, Président

qui reconduit dans leurs fonctions :

- Madame Marie-Hélène LEMAIRE
- Monsieur Gilles GERARDIN

représentant le Bureau de l'association, désignés en séance plénière du 15/12/2023.

### 4 – Validation du procès-verbal de la réunion du 13/12/2024

Le Président demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 13/12/2024 dont une copie a été adressée à chaque membre en annexe de la convocation.

Aucune observation n'étant exprimée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 8 VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré le 18/04/2025

Délibéré par le Bureau,

Au registre sont portées les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président de l'Association Foncière,

Nombre de membres en exercice	10
Présents	8
Procuration	0
Nombre de votants	8
Suffrages exprimés	8



Vincent BROCHERAY

Caractère exécutoire du présent acte :

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*

*Transmission au Représentant de l'Etat*

*Le 22/04/2025*



*Signature du Président*